

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 43 (1907)

Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

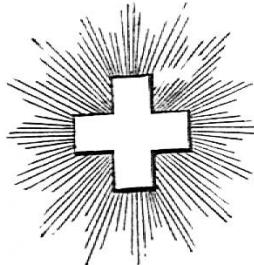
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLIII^{me} ANNÉE

N^o 8.



LAUSANNE

23 février 1907

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : Instructions générales et programme pour les classes primaires supérieures. — Notre enquête sur le dessin. — Chronique scolaire : Vaud. Genève. Allemagne. — Correspondance. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : L'ardoise à l'école. — Dessin : Croquis coté d'un cendrier. — Erratum.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES ET PROGRAMME pour les classes primaires supérieures du Canton de Vaud.

L'enseignement dans les classes primaires supérieures est donné conformément au programme fixé par la loi (art. 13).

La répartition des matières est réglée selon les indications du tableau que l'on trouvera plus loin.

Rappelons ici que l'enseignement primaire supérieur n'est pas destiné, dans la règle, aux élèves qui se vouent aux carrières libérales, mais aux garçons et aux jeunes filles bien doués du degré supérieur de l'école primaire, capables et désireux de recevoir un peu plus que ce que l'on enseigne dans une simple classe primaire et dont la destinée probable est de remplir une de ces nombreuses occupations que l'agriculture, les administrations publiques, le commerce ou l'industrie offrent aux travailleurs.

Non pas, évidemment, que l'enseignement, soit classique, soit surtout scientifique, reste absolument fermé à sa clientèle ; l'enseignement secondaire a intérêt à recruter ses élèves sur la base la plus large possible. Comme on passe de l'enseignement primaire proprement dit à l'enseignement primaire supérieur, il faut que, de l'enseignement primaire supérieur on puisse aussi passer, sous certaines conditions, à l'enseignement secondaire. Il est évident cependant que les bons élèves des classes primaires supérieures qui voudront entrer en section classique ou en section scientifique auront besoin d'un complément d'études.

La classe primaire supérieure reste donc dans son essence une classe primaire, mais une classe *primaire renforcée*, au caractère utilitaire et pratique, sans être pour cela purement professionnel. C'est une école et non un atelier.

L'enseignement se prête à la diversité même des situations qui l'ont fait éclore : tantôt il offre aux élèves un utile complément d'études générales, tantôt il les conduit aux écoles spéciales diverses : écoles professionnelles, écoles de commerce et d'administration, écoles normales, etc.

C'est dire, d'un côté, que la classe primaire supérieure s'appuie toujours de quelque façon sur l'école populaire. Si elle s'en séparait par ses programmes, par le choix des maîtres, par le recrutement des élèves, par le ton général des études ou par la méthode suivie, elle perdrait le meilleur de sa substance et n'aurait plus sa raison d'être. En ce qui concerne en particulier la méthode, comment supposer qu'il y en aurait deux, l'une pour l'enseignement primaire proprement dit, l'autre pour l'enseignement primaire supérieur? Il n'y a qu'une méthode, et celle-là seule est la bonne qui tient compte des lois de la psychologie, de la nature et des besoins de chaque enfant, qu'il s'agisse du développement physique, de la culture intellectuelle et de la culture morale.

C'est constater aussi, d'autre part, que le plan d'études de l'école primaire proprement dite (du 1^{er} décembre 1899) subsiste dans toutes ses parties et que celui que le Département a arrêté pour l'école primaire supérieure doit être considéré comme un programme *maximum* qui vient se greffer, suivant le cas, sur la première ou la deuxième, ou même la troisième année du degré supérieur de l'école primaire.

Il reste enfin entendu que, suivant les besoins de la région, chaque classe reste libre de restreindre ou d'amplifier les programmes, moyennant autorisation du Département de l'instruction publique.

Dans les localités pourvues d'une classe primaire supérieure, il est clair que les élèves du degré supérieur, qui resteront à l'école primaire, ne pourront marcher qu'à une allure modérée, celle que permettra leur degré d'avancement ; ils auront à parcourir un programme allégé et orienté surtout vers les nécessités pratiques.

Le programme suivant n'est ainsi ni une copie ni une réduction de celui de nos divers établissements secondaires actuels.

La préoccupation constante a été de l'adapter aux besoins de nos populations rurales et industrielles. Qu'il s'agisse de français ou d'histoire, de géographie ou de comptabilité, de sciences ou de droit usuel, on a visé à faire le plan d'études le plus utile pour une

classe déterminée de jeunes gens, ceux qu'attend une carrière professionnelle, ferme ou bureau, atelier ou magasin. On a choisi à leur intention : dans l'histoire, ce qui peut former l'esprit civique ; dans la géographie, ce qui doit intéresser et instruire le futur citoyen ; dans les mathématiques, ce qui s'applique aux affaires ; dans les sciences physiques et naturelles, ce qui est à la base des progrès industriels et ce qui est précieux pour le futur agriculteur.

Langue française.

Les exercices d'élocution ont pour but d'habituer l'élève à se rendre un compte exact de ce qu'il lit et de former sa diction.

Dans les exercices si variés de rédaction, le maître fera connaître d'une façon concrète, en les appliquant au sujet du jour, les principes généraux de la composition. Les élèves, comme toujours, seront associés à la préparation du sujet qui se fera en classe et oralement.

Le maître n'oubliera pas qu'il s'adresse à de futurs agriculteurs, ouvriers ou employés, qu'il s'agit d'habituer à exprimer exactement des idées simples, et qu'il convient par conséquent de leur présenter des exercices également simples, tels que narrations, lettres familières, lettres d'affaires, pétitions, comptes rendus, rapports. Le point de vue utilitaire ne doit pas être négligé. Ce qui ne signifie pas que l'enseignement du français ne sera pas éducatif. Si quelques exercices se prêtent moins à ce rôle, il n'en est pas de même en tout cas de la lecture et de la récitation, qui tiendront une assez large place dans l'enseignement primaire supérieur.

Par l'analyse littéraire, en particulier, on donne l'explication des textes ; on apprend aux élèves à dégager d'un morceau choisi ou d'un texte suivi les idées essentielles, à comprendre le sens précis des mots, à en apprécier la propriété, à sentir, si possible, le caractère, la beauté et la valeur morale du morceau. On replace en quelques mots le fragment étudié dans le cadre de l'ouvrage auquel il est emprunté. C'est à cette occasion, le plus souvent, qu'il y a lieu de donner des renseignements sommaires sur la vie et l'œuvre de l'auteur. Une récapitulation par ordre chronologique des auteurs dont les œuvres ont été analysées est particulièrement recommandée.

Les morceaux de prose ou de vers à apprendre par cœur seront choisis parmi les textes ainsi expliqués.

Il y aura avantage à supprimer certains exercices grammaticaux peu utiles, des devoirs de composition trop ambitieux et surtout des leçons d'histoire littéraire qui doivent se borner à quelques indications biographiques et historiques données à propos des exercices de lecture et de récitation. Le temps ainsi gagné sera

consacré à la lecture en classe, qui pourra être complétée par des lectures plus longues faites à domicile sur les indications du maître. Dans ce but, nos bibliothèques populaires et scolaires auraient besoin d'être enrichies de quelques auteurs choisis. Ces lectures, tantôt purement littéraires, tantôt complément utile des leçons d'histoire profane, de géographie ou de sciences, seront avec avantage précédées d'un commentaire discret du maître, destiné à éveiller la curiosité des élèves, à leur faire désirer de lire l'ouvrage signalé et à attirer leur attention sur les points essentiels. Elles pourront être suivies tantôt de questions posées après lecture faite, tantôt de causeries dans lesquelles le maître se rendra compte de l'impression produite sur les élèves en exigeant parfois un résumé simple et bref de ce qu'ils ont retenu. Si ces lectures sont relatives au genre de vie que peuvent connaître les élèves de l'enseignement primaire, au milieu social dans lequel ils vivent, aux questions qui peuvent se poser pour eux, elles revêtiront un attrait tout particulier. Ainsi le maître n'oubliera pas que la lecture volontaire est un incomparable instrument de culture et que l'enfant doit y être initié et encouragé dès l'école.

Les mots usuels, choisis en vue des difficultés que peuvent présenter leur orthographe, seront groupés tantôt d'après leurs ressemblances ou leurs différences quant à l'orthographe, tantôt d'après leur sens.

L'orthographe s'apprend moins par de fréquentes dictées prises au hasard que par des exercices d'observation raisonnés et basés sur les progrès d'une psychologie rationnelle. La mémoire (auditive, visuelle, motrice d'articulation et motrice graphique) prête le plus puissant secours à l'acquisition des formes orthographiques. C'est dire que la dictée proprement dite ne peut être considérée que comme un moyen d'application, un moyen de contrôle des règles grammaticales acquises.

Les règles de grammaire, comme à l'école primaire proprement dite, seront trouvées inductivement et tirées du langage de l'enfant et de l'observation des bons auteurs. Ce n'est qu'à cette condition que le manuel de grammaire, indispensable ici, rendra les services qu'on attend de lui. Quelques notions sur l'origine et la formation des mots, sur leur groupement en familles, d'après leur étymologie, sur les racines latines et grecques les plus usuelles, sur les synonymes, archaïsmes et néologismes seront de mise dans la classe primaire supérieuse.

On joindra à la grammaire ou à la leçon de lecture des exercices oraux d'analyse grammaticale et logique. Dans ces exercices, le maître évitera les subtilités grammaticales.

PROGRAMME

1. *Elocution et rédaction.* — Comptes rendus en rapport avec le programme. Exercices de style et de composition. Lettres diverses : familières, commerciales, etc. Conventions usuelles.

2. *Lecture et récitation.* — Analyse littéraire de morceaux choisis. Récitation de morceaux en prose et en vers ; dialogues. Notions élémentaires de littérature.

3. *Vocabulaire, orthographe et grammaire.* — Déivation et composition. Racines latines et racines grecques les plus usuelles. Synonymie. Archaïsmes et néologismes.

Syntaxe. Etude de la proposition composée. Emploi et concordance des temps. Verbes irréguliers.

Allemand.

Sur ce point, nous ne pouvons que rappeler ce qui est dit dans les *Instructions générales* du plan d'études des écoles primaires. L'allemand est une langue vivante ; le premier but à atteindre, c'est d'apprendre à parler.

Dans les débuts de cet enseignement, la méthode dite directe sera substituée à l'ancien système des traductions, et la plus grande attention sera vouée à la phonétique de la langue, à la prononciation.

Toutefois, l'enseignement ne doit jamais dégénérer en un « parlottage » monocorde et insipide auquel aboutit trop souvent la méthode directe appliquée par des maîtres inabiles, et la grammaire, dans ses lois fondamentales, ne doit pas perdre ses droits. Les règles primordiales, notions de sujet et d'objet, formes du pluriel, datif avec emploi des prépositions de lieu, le génitif, l'accusatif après les prépositions de lieu, le qualificatif, la notion du temps, se prêtent fort bien à l'application de la méthode directe. Les autres règles seront trouvées inductivement et l'étude de la syntaxe se fera par la lecture et l'étude exacte des textes.

De fréquents exercices de récitation, de morceaux de poésie ou de prose, des chants, des exercices de conversation, des lectures élémentaires expliquées et reproduites de vive voix, des récits et anecdotes très simples racontés par le maître, puis reproduits par les élèves, un peu de calcul même en langue étrangère, tout cela familiarisera l'enfant avec la langue parlée. Il est important de s'attacher à donner à cet enseignement un caractère pratique et à le diriger dans le sens des applications agricoles ou commerciales.

Les exercices écrits se rattacheront aux morceaux lus et porteront sur les diverses parties du programme, telles que la géographie, l'histoire, les sciences naturelles, etc., la rédaction des lettres familières ou commerciales.

PROGRAMME

Exercices oraux basés sur l'intuition. Les parties essentielles de la grammaire : déclinaisons, prépositions, conjugaison.

Emploi des cas et des principaux temps et modes. Proposition subordonnée. Formation des mots.

Lecture de morceaux faciles. Poésies et chants. Exercices oraux et écrits se rattachant aux morceaux lus. Lettres, descriptions. Conversation.

NOUVEAUTÉ PÉDAGOGIQUE

Neue deutsche Schule Ein Elternblatt, begründet von Dr Hugo Göring. Berlin, Deutscher Kulturverlag Leipzigerstr. 12. 1907.

NOTRE ENQUÈTE SUR LE DESSIN

L'appel de l'*Educateur* a été entendu. Il y a eu une ample moisson de documents. Il nous en est venu de tous les cantons de la Suisse romande, même de Fribourg et du Valais. Cent un instituteurs et institutrices ont tenu à apporter leur contribution à cette expérience collective. Nous les en remercions et nous espérons que cette enquête, « entreprise dans l'intérêt de l'école », comme nous l'écrivit un instituteur jurassien, contribuera à jeter quelque lumière sur ces questions si complexes et si controversées de l'enseignement du dessin.

L'enquête porte ainsi sur un nombre assez considérable de cas (3000 enfants, sauf erreur ou omission). M. le professeur Claparède va maintenant dépouiller ce volumineux dossier et en tirer la quintessence psychologique. Les résultats de l'enquête seront publiés dans nos colonnes ; mais prenons patience : le travail sera long et délicat.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **La mutualité scolaire à Lausanne.** — L'organisation de cette institution a été confiée à une commission présidée par M. Schnetzler et composée de MM. Gustave Correvon, juge cantonal, président de la société vaudoise de secours mutuels ; et Max de Cérenville, député ; M. Emile Buxcel, instituteur, et M. le Dr Weith, médecin des écoles de Lausanne, ont pris part aux travaux de cette commission.

La Mutualité scolaire de Lausanne commencera à fonctionner le 1^{er} avril 1907.

Elle est constituée sous la forme d'une association où peuvent entrer comme membre actif, à titre facultatif, les élèves, garçons et filles, des écoles enfantines et primaires publiques de la commune de Lausanne, dès l'âge de cinq ans au moins. Ils peuvent en faire partie après leur sortie de l'école jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Elle a pour but d'allouer une indemnité quotidienne aux sociétaires malades, d'établir, au profit de chacun de ses membres, un livret d'épargne, d'assurer à chaque sociétaire l'appui moral de ses condisciples.

Les frais d'organisation et d'administration sont supportés par la Bourse communale lausannoise.

L'association est inscrite au registre du commerce. Elle a pour organe l'assem-

blée générale des membres actifs, soit leurs représentants, et des instituteurs et des institutrices ; le conseil d'administration ; le bureau du conseil d'administration, les vérificateurs. L'assemblée se réunit au moins une fois par année. La comptabilité est centralisée à la Direction des écoles sous la surveillance du bureau du conseil d'administration. Le fonds social se compose des cotisations des membres actifs et honoraires payants, des dons, des subventions qui pourront être accordées par la Confédération, le canton de Vaud ou la commune de Lausanne. Les cotisations sont réparties moitié à la caisse maladie, moitié au fonds collectif d'épargne. Les cotisations, fixées à quinze centimes par semaine, sont payées pendant les heures d'ouverture de classe, le lundi de chaque semaine en mains de l'instituteur ou de l'institutrice. Elles sont versées chaque mois à la Direction des écoles, qui les dépose à la Caisse d'épargne cantonale vaudoise. Après un stage de six semaines, le membre de l'association qui tombe malade et qui en fait la demande, reçoit une indemnité de cinquante centimes par jour, payable au bureau de la Direction des écoles, sur le vu d'une déclaration médicale et sur présentation du livret en règle.

Les versements à la caisse maladie qui n'ont pas été employés sont portés au fonds de réserve de la caisse maladie. Ce fonds ne peut être employé que lorsque la caisse se trouve dans l'impossibilité de payer les indemnités de maladie. Chaque membre de l'association peut apporter en plus de ses cotisations, son épargne qui est alors ajoutée à son livret personnel.

Lorsque le fonds de réserve de la caisse-maladie atteint une fois et demie les recettes annuelles, les sommes restantes de l'exercice annuel de la caisse maladie qui deviennent disponibles, sont réparties entre les livrets d'épargne de tous les sociétaires, proportionnellement à leurs versements statutaires.

Le fonds collectif d'épargne est formé par la moitié des cotisations versées par tous les membres actifs et honoraires payants. Il est placé à la Caisse d'épargne cantonale et ses intérêts y sont ajoutés.

Telles sont, à grands traits, les principales dispositions des statuts qui serviront de base aux premières opérations de la Mutualité scolaire vaudoise.

La Direction des écoles attire l'attention du personnel enseignant sur l'intérêt considérable qu'il y a à ce que la Mutualité scolaire de Lausanne — la première en Suisse ayant une existence officielle — rencontre, dès le début, l'accueil favorable auquel elle a droit¹. « En appuyant l'initiative des autorités communales, nous montrerons à nos enfants la puissance de l'épargne et celle de l'association. Nous les appellerons à une œuvre de solidarité dont ils seront eux-mêmes les collaborateurs et les artisans. »

Il suffit aux parents ou représentants des enfants qui désirent les faire admettre dans la Mutualité scolaire de Lausanne, de signer une feuille d'adhésion que leur fournira la Direction des écoles, à y faire apposer aussi, autant que possible, la signature de l'enfant lui-même, et de la remettre, avec le premier versement, au maître ou à la maîtresse de classe.

Le secrétariat de la Direction des écoles donnera d'ailleurs tous les renseignements que l'on pourra désirer.

† **Emmanuel Gauthey.** — Vendredi 8 février, un nombreux cortège accompagnait à sa dernière demeure Emmanuel Gauthey, administrateur postal à Begnins.

¹ On nous affirme que plus de 2500 enfants se sont déjà fait inscrire. (LA RÉP.)

Gauthey est né à l'Abergement, en 1845, et a suivi jusqu'en 1862 les écoles de cette localité ; au printemps de cette même année, il entrait à l'Ecole normale dont il fut l'un des bons élèves. Son goût pour la botanique était si grand que ses condisciples l'avaient surnommé Jussieu. Jusqu'à ses derniers jours, il cultiva cette science, et la flore du Jura n'avait plus de secrets pour lui. C'était pour notre ami un vrai plaisir d'herboriser avec un jeune collègue, et de l'initier aux mystères de cette science.

A sa sortie de l'Ecole normale, en 1865, il fut nommé instituteur à Eysins près de Nyon, lieu d'origine de Juste et d'Urbain Olivier, dont il héritait, il y a quelques mois, une partie de la maison paternelle.

Il fit toute sa carrière pédagogique dans cette localité, où il resta trente-deux ans. Après avoir renoncé à ses fonctions, il fut nommé administrateur postal à Bagnins, et il fonctionnait depuis dix ans lorsque la mort vint interrompre cette utile carrière.

Gauthey était un modeste, il ne recherchait pas la popularité ; au moment de sa mort, il était président du Conseil de paroisse de Bagnins¹.

L'église où le culte a eu lieu était remplie, et parmi les assistants on remarquait bon nombre de ses anciens élèves et amis d'Eysins qui avaient voulu rendre un dernier témoignage à celui qui fut pendant plus de trente ans leur maître aimé et leur ami fidèle.

Le pasteur rappela ce que le défunt avait été dans la paroisse. M. Wyrsh, pasteur à Nyon, dont Eysins dépend, et ami personnel de la famille, a retracé en termes éloquents la carrière si bien remplie de cet instituteur modèle. P.

GENÈVE. — † Prof. Dr Jentzer. 27 septembre 1849-25 janvier 1907. — La mort du Dr Jentzer, bien qu'attendue depuis quelques mois, a causé des regrets dans le monde enseignant. Outre qu'il a tenu avec talent la chaire d'obstétrique et de gynécologie à Genève, le Dr Jentzer s'est occupé d'un objet d'enseignement primaire et secondaire d'importance incontestable aujourd'hui : la gymnastique.

Pendant ses séjours en Suède, où il étudiait le massage, le Dr Jentzer fut frappé du perfectionnement qu'avait atteint dans ce pays la gymnastique pédagogique, de sa valeur scientifique, de ses résultats remarquables. Il apprécia le cachet distingué, l'esprit cultivé des gymnastes suédois des deux sexes, ainsi que leur préparation sérieuse dans un institut spécial et reconnaissait en cela la preuve d'une compréhension élevée de cette branche scolaire.

En 1893, le Dr Jentzer se mit à travailler pour l'introduction d'une méthode rationnelle à Genève. C'était un tempérament lutteur. D'ailleurs, au physique, cet enfant du Jura réalisait le type du montagnard, dont les larges épaules semblaient faites pour parer les coups, pour porter de lourds fardeaux ; il assuma, en effet, de grandes responsabilités. Tout, dans son allure, indiquait le caractère énergique qu'il était ; aussi apportait-il, à l'avancement d'une idée, une volonté et une persévérance remarquables.

Sans se soucier des opinions contraires qu'il rencontra à Genève et ailleurs, il créa un Institut médical et pédagogique de gymnastique suédoise, obtint la direction de cours normaux aux institutrices primaires, un programme nouveau pour

¹ Il fit aussi partie, en 1893, avec MM. Favre, F. Guex, Hermenat et M. Perrin, d'un comité qui prit l'initiative d'une demande d'augmentation de la pension de retraite des instituteurs et institutrices primaires.

les classes de jeunes filles, la transformation de locaux et fut ainsi à la tête d'un mouvement en Suisse, dont il suivit les progrès, même lorsqu'il fut chargé du service de la Maternité.

Son ouvrage, la traduction du Manuel de Liedbeck, attira l'attention des spécialistes et resta le programme de nos écoles de jeunes filles. Un extrait en fut tiré pour les écoles de Neuchâtel.

Les professeurs-gymnastes suisses qui ont connu le Dr Jentzer regretteront cet homme franc, gai, au cœur généreux, toujours prêt à donner son appui et ses conseils.

J. B.

ALLEMAGNE. — **Iéna.** — Le programme des cours de vacances (du 5 au 17 août 1907) vient de paraître. Prière aux intéressés de le demander à la direction de l'*Educateur*.

CORRESPONDANCE

I

Lettre d'un jeune.

Monsieur le rédacteur,

Très heureux que vous discutiez la question du service militaire des instituteurs, je viens, en ma qualité de jeune, protester contre la nouvelle loi, qui n'est certes pas l'expression de la volonté populaire, et que je considère comme un défi jeté au pacifisme inné des populations romandes.

Comme instituteur, c'est-à-dire comme serviteur de la patrie, je ne puis comprendre l'esprit qui a animé quelques-uns de nos collègues allemands et grisons lorsqu'ils se sont plaints de ne pouvoir faire leur service militaire. Qui me contredira si j'affirme que le vrai patriote est celui qui sert le mieux sa patrie ? Or, Messieurs les militairomanes, qui voudriez porter galons et insignes, sachez qu'en restant dans vos classes, vous serez infiniment plus utiles qu'en paradant à la tête d'une section ou d'un groupe. Combien le pensent, cela, qui ne veulent pas l'avouer ; combien peuvent invoquer le grand nom de patriote sans rougir de l'être si peu !

Est-il beaucoup de jeunes lecteurs de l'*Educateur* qui aient essayé de se figurer un peu pourquoi la loi proposée était si mal venue.

Supposez que, l'an prochain, l'un de vous doivent faire ses onze jours de service. Il aura à cœur de donner de lui la meilleure opinion possible. Il sera « pointé », c'est-à-dire devra, l'année après, faire une école de caporal. Résultat : quatre-vingt jours perdus pour son école. Le même automne, de nouveau onze jours. Voilà le quart de l'année employé au service militaire. Et remarquez bien que ce sera pour tous les jeunes instituteurs ainsi, car l'école de caporal est obligatoire. Ainsi donc, même si le service me répugne, si je sens que mon devoir est dans ma classe, je serai forcé de perdre le quart d'une année soi-disant à servir ma patrie.

Pour les militairomanes, où cela s'arrêtera-t-il ? Le panache les grisera, et autant il y gagnera, autant le devoir, l'humble, mais noble devoir de l'instituteur y perdra.

Il résulte donc de tout cela que, malgré moi, contre ma conscience et ma volonté, je serai soldat ou sous-officier. La conscience n'est rien pour ces beaux messieurs les officiers, parmi lesquels on peut compter tant de ratés et d'inutiles !

Le peuple paiera, disent-ils, le bon peuple qui n'a pas assez d'impôts, le bon peuple qui paie les bois de fusil autant que l'or ; il paiera ; il aimera assez sa patrie pour consentir à ce sacrifice ! — Espérons plutôt qu'il l'aimera assez pour ne jamais consentir à ce que l'instruction diminue, l'instruction qui fait les forts et les vertueux !

Et je me demande où on les prendra, ces remplaçants, même si on peut les payer ?

Sera-ce des régents retraités, ou des normaliens aux études ?

Nos remplaçants, ce seront ou des ratés ou des novices, ou des retraités, ou personne, car je ne prévois pas comment on comblera tous les vides existants. D'ailleurs, nos remplaçants seraient-ils les plus capables, ils ne seront pas nous-mêmes ; nos classes souffriront de tous ces déménagements ; nos programmes en pâtiront, et tout « nous retombera sur le dos » dans l'opinion publique.

Encore un point, avant de conclure. Une place est au concours. Deux jeunes instituteurs se présentent : « Etes-vous soldats, leur demande-t-on ? » — « Oui » répond le premier. « Non » dit le second... Les commissions scolaires soucieuses de la bonne marche de leur école choisiront le second. Et le pauvre premier, dont le seul défaut est d'être sain de corps, sera mis sur un pied d'infériorité stupide, exaspérant.

J'ai essayé de relever quelques désavantages de la nouvelle loi. J'affirme à nouveau mon patriotisme. L'avenir se chargera de donner les torts où les raisons à l'une ou l'autre partie.

Instituteurs ! même ceux qui ont dépassé l'âge de service, protestez auprès de votre entourage, dans vos communes, contre la situation faite à une partie du corps enseignant.

H. PIDOUX, instituteur.

Pompaples, 18 février 1907.

Est-il encore temps de parler du service militaire des instituteurs ? M. Ramuz, sous une forme plaisante, me paraît avoir mis les choses au point. Cependant, depuis que j'ai participé à un cours de gymnastique, organisé par le Département de l'instruction publique, j'ai pensé que là pourrait bien être la solution de la question. La *S. P. R.* et le *Schweiz. Lehrer-Verein* ne devraient-ils pas prendre l'initiative d'une nouvelle étude de la question sur les bases suivantes ?

1^o Ecole de recrues.

2^o Faculté de garder l'arme, avec obligation du tir annuel.

3^o Organisation d'un cours annuel de gymnastique de six jours jusqu'à trente-deux ans, plus un ou deux cours semblables de trente-deux à quarante ans. Dès ce moment, les cours seraient facultatifs, mais fortement encouragés.

Ce serait à peu près l'équivalent des cours de répétition prévus par la nouvelle loi militaire. Est-il besoin de rappeler en terminant qu'un des facteurs de la réorganisation de l'armée prussienne, après Iéna, a été justement l'enseignement régulier de la gymnastique ?

Ch. MAMBOURY, inst.

Les diverses opinions se sont ainsi fait jour. Pour clore provisoirement le débat, permettra-t-on à un citoyen qui fait partie du landsturm non armé (Lettre F) de résumer la discussion en donnant l'opinion d'un instituteur français, L. Blanchard, qui, consulté sur cette question du service militaire, répondit par ces simples vers :

L'instituteur est un soldat :
Toute sa vie est un combat.
Il aime son beau régiment
Qui marche admirablement.
Le progrès, voilà son drapeau,
Car il a le culte du beau.
O rôle modeste et puissant !
Poste d'honneur digne d'envie !
Si l'on ne verse pas son sang,
On n'en donne pas moins sa vie.

II

A propos de l'échelle d'appréciation des dictées d'examens.

En 1905, un de mes élèves avait 35 fautes dans sa dictée d'examen ; il méritait évidemment un gros 5. En 1906, le même élève a fait 17 fautes dans une dictée plus longue et plus difficile ; on a dû lui mettre 5 également. Est-ce bien juste ?

Cet élève n'a-t-il pas fait de grands progrès en un an ? Ne mérite-t-il pas un encouragement ? N'y a-t-il pas là de quoi décourager l'élcolier le plus persévérant ? surtout s'il considère que son voisin, qui avait obtenu la note 5 avec 16 fautes en 1905, s'est vu octroyer un 4 en 1906, parce qu'il n'avait que 15 fautes.

Lequel des deux pourtant a fait le plus de progrès ? Ne serait-il donc pas juste de modifier l'échelle actuellement en vigueur, en ce qui concerne les élèves faibles d'orthographe, tout spécialement¹ ?

H. CORNAZ.

BIBLIOGRAPHIE

L'Ame de l'Ecole et du Foyer, poésie de Louis Cantrelle, instituteur, et musique d'Albert Normand, tous deux à Paris, tel est le titre d'un opuscule contenant quinze chants, avec accompagnement de piano, que les auteurs dédient à de jeunes écoliers. Ce recueil, heureusement, ne comble pas une lacune chez nous. Nous possédons, certes, mieux. Dans une note, dont nous vous laissons apprécier la justesse pour ce qui concerne nos classes, les auteurs s'expriment ainsi : « Trop longtemps, dans nos écoles, on a négligé ou méprisé le chant comme moyen d'éducation... » Pour l'honneur de nos collègues français, nous voulons croire cette affirmation quelque peu exagérée. Au fait, si cela était vrai, nous doutons fort que cette publication soit de nature à modifier cet état de choses. Les auteurs ajoutent encore dans leur note : « Le titre de notre opuscule peut paraître à première vue bien prétentieux... » Ici, nous sommes absolument de leur avis. Nous avons cherché, mais en vain, la justification de ce pompeux en-tête.

La partie musicale est, à notre avis, la mieux traitée : les mélodies sont gracieuses et entraînantes, peut-être un peu recherchées pour les élèves auxquels elles s'adressent. Le côté littéraire, par contre, ne supporte pas l'examen, et cependant l'auteur ne craint pas de les proposer pour servir de morceaux de récitation : « Pauvres écoliers, puissiez-vous ne jamais subir cette épreuve ! »

A. PACHE.

¹ M. Cornaz désire provoquer sur ce point un échange d'idées. Sans préjuger la question, nous recevrons volontiers les communications qu'on voudra bien nous faire. (LA RÉD.)

PARTIE PRATIQUE

L'ardoise à l'école.

Notre consultation a donné lieu à un nombre de réponses bien supérieur à celui que nos précédents questionnaires nous avaient procuré. Merci à nos dévoués correspondants. 27 collègues ont répondu à nos questions : 14 institutrices et 13 instituteurs ; l'un de ces derniers nous écrit au nom d'une conférence de cercle. 25 lettres émanent de personnes enseignant dans le canton de Vaud ; l'une vient du Valais, une autre d'une localité genevoise.

Ces deux dernières seules se déclarent nettement opposées à l'emploi de l'ardoise à l'école. Puisque cet avis est en forte minorité, il est intéressant de le reproduire presque *in extenso*. Voici ce que dit notre correspondant genevois :

Mes élèves ne se servent que de cahiers, ce qui est du reste le cas pour toutes les écoles primaires du canton de Genève.

Il me paraît hors de doute que l'emploi de l'ardoise alourdit la main et qu'il constitue un empêchement — dans les degrés inférieurs surtout — à la bonne tenue de la plume.

De plus, l'ardoise habitue l'enfant aux brouillons et aux relevés ; c'est un oreiller de paresse et c'est une perte de temps.

Et nous nous souvenons de l'époque où, étant encore enfants, nous demandions, à tour de rôle, au maître, la permission d'aller aiguiser nos « touches » (crayon d'ardoise) sur l'asphalte ! Quel beau désordre pour la classe et quelle perte de temps !

A Genève, lors de la suppression des ardoises, beaucoup de maîtres n'auguraient pas grand'chose du nouvel état de choses ; on craignait le gâchage du papier et les cahiers raturés, etc. Aujourd'hui il n'en est pas un qui voudrait revenir en arrière. Les cahiers ne sont pas du tout surchargés de ratures et l'écriture est meilleure. Et cela n'a pas dû occasionner un énorme surcroit de dépenses par le département. On fait peu et bien. Du reste, le maître peut distribuer des feuilles servant spécialement pour les calculs et les élèves s'habituent bien vite à économiser le papier.

Nous disons à nos collègues du canton de Vaud : essayez et vous vous en trouverez bien. Le tout est de commencer ; une fois le pli pris, vous serez enchantés des résultats. Il en est ainsi de tout progrès : il faut souvent sacrifier à des habitudes chères, il faut renoncer à des goûts personnels. On croit d'abord que tout est perdu, on crie au sacrilège. Puis on se soumet le plus souvent de mauvais gré, et, quelque temps après, on est tout étonné de constater que ce que l'on considérait comme l'« abomination de la désolation » est en somme une heureuse et utile innovation en même temps qu'une étape vers le progrès. Ainsi en a-t-il été à Genève. Eprouvons toutes choses et retenons ce qui est bon.

Notre correspondant valaisan nous déclare aussi que ses élèves ne se servent pas de l'ardoise. Il estime que cet objet est avantageusement remplacé par le papier. Et il ajoute :

L'enfant, après s'être péniblement exercé à écrire sur l'ardoise, éprouve les mêmes difficultés en commençant à écrire sur le papier. C'est donc un temps précieux qui est gaspillé. — Une expérience de douze années m'autorise à dire que l'élcolier qui a commencé sur l'ardoise et qui s'en sert habituellement aura une écriture lourde et peu dégagée pendant longtemps. Cet objet d'école devrait être supprimé partout et remplacé par le papier; les commençants, au moins durant la première année, devront se servir d'un crayon *mou*. L'ardoise factice (carton recouvert d'un vernis *ad hoc*) avec crayon spécial très tendre remplacerait avantageusement l'ardoise ordinaire.

Examinons maintenant les vingt et quelques lettres en faveur de l'ardoise. L'une ne contient que ces mots très expressifs : « L'ardoise est si utile que si nous ne l'avions pas... il faudrait l'inventer ».

Toutes ces réponses sont affirmatives sur l'utilité de l'ardoise. Un seul instituteur qui n'a que des élèves des degrés moyen et supérieur, déclare faire rarement usage de cet objet.

Les travaux exécutés consistent surtout en exercices d'écriture par les commençants, en croquis de dessin et de cartographie, en travaux préparatoires d'arithmétique; on se sert aussi de l'ardoise pour la préparation des dictées et des compositions au degré moyen. Elle est utile dans les classes à plusieurs degrés pour occuper les élèves habiles à un devoir supplémentaire ou récréatif. On s'en sert aussi pour les comptes rendus écrits de leçons entendues ou apprises à domicile. Une institutrice y fait écrire de l'analyse grammaticale; quelques autres, des exercices grammaticaux.

Le crayon d'ardoise alourdit-il la main?

Plus de vingt correspondants nous répondent non; trois disent formellement oui; les autres déclarent que ce danger n'est pas grave si l'on a soin de ne pas prolonger le travail jusqu'à la fatigue de la main.

L'expérience ne m'a rien appris de concluant à ce sujet. L'emploi journalier de l'ardoise pendant dix à vingt minutes ne doit pas exercer une bien fâcheuse influence sur la main de nos jeunes écoliers. Autrefois mes élèves employaient l'ardoise beaucoup plus que maintenant. Il me semble cependant que je n'ai pas moins de peine à obtenir des cahiers propres et une bonne écriture. (Déclaration d'un instituteur en fonctions depuis plus de vingt-cinq ans.)

Un autre correspondant prétend que l'emploi de la « touche » allège plutôt la main, car l'enfant trace plus volontiers et plus facilement une ligne sur l'ardoise que sur le papier au moyen de la plume.

Plusieurs estiment que le crayon d'ardoise mou, actuellement en usage, ne peut en aucune façon alourdir la main.

Trois collègues affirment que l'ardoise peut être remplacée avan-

tageusement par le papier. Tous les autres estiment qu'elle est nécessaire dans les classes à plusieurs degrés et utile dans celles dont les élèves appartiennent au degré intermédiaire ou inférieur.

Les considérations par lesquelles ces opinions paraissent se justifier sont intéressantes à relever. En voici quelques-unes :

Dans le degré inférieur, le remplacement de l'ardoise par le papier conduirait au *gaspillage*, inévitable avec des élèves encore peu expérimentés dans le maniement de la plume.

— Jamais on ne pourra nous donner des cahiers en suffisance pour remplacer l'ardoise, alors qu'on nous *rogne* déjà nos commandes, maintenant que nous n'employons que les cahiers nécessaires. L'ardoise n'est pas si mauvaise que quelques-uns le disent, sous certaines réserves pourtant : 1^o Qu'elle soit souvent lavée soigneusement à grande eau. 2^o Qu'une éponge y soit fixée pour la nettoyer journellement, et que le maître surveille son emploi pour que l'enfant n'efface pas avec ses mains ce qu'il a écrit.

— Nous employons l'ardoise avant tout pour ce que M. William James appelle les *réactions*, pour ce qu'on nomme à l'Ecole normale les *applications*. S'il y a un point sur lequel les pédagogues modernes sont unanimes, c'est bien celui de la nécessité des réactions (W. James, *Causeries pédagogiques*, trad. L. Pidoux ; Lay, *Didactique expérimentale*, etc.). Or il me paraît impossible, alors qu'on ne dispose parfois que de quelques minutes, de faire tous ces travaux dans les cahiers et les albums.

— Je doute que l'enfant se forme mieux la main en noircissant force papier de travaux qu'il faudra parfois couvrir de corrections, qu'en faisant proprement un brouillon sur l'ardoise.

— L'ardoise a de nombreux avantages :

1. *Gain de temps.* a) Par le fait qu'un devoir sur l'ardoise exige moins d'explications quant à la forme extérieure (date, titre, etc.) qu'un devoir dans un cahier. Il va sans dire qu'on n'en soigne pas moins l'exécution (c'est au maître à y veiller). b) Parce que les erreurs sont vite réparées, par les élèves eux-mêmes, au lieu que la maîtresse doit intervenir avec sa gomme quand un accident (tache d'encre, ligne courbe) se produit dans un cahier.

2. Pour beaucoup d'élèves, il faut des expériences répétées avant d'acquérir une notion exacte (calcul, orthographe, dessin, etc.). Or, avec l'ardoise, les erreurs préalables disparaissent pour ne laisser que la notion juste, qu'on enregistre alors seulement dans le cahier. Si les essais fautifs se font dans un cahier, ils restent sous les yeux de l'élève et gravent en lui des images fausses.

3. L'ardoise permet plus d'initiative par la liberté qu'elle donne à l'élève quant à l'*arrangement* et la *prolongation* de ses petits devoirs. C'est pour lui une amie intime avec laquelle il se permet quelque fantaisie et quelque liberté, et secoue un peu la règle stricte et l'uniformité.

4. Enfin, si par elle-même l'ardoise est une *diversion*, elle rend possible plus de variété dans la *forme* des applications et exercices divers.

Ces avantages me paraissent largement compenser quelques légers inconvénients — le bruit que produisent inévitablement les ardoises qu'on déplace et l'élégance douteuse de certain geste inséparable de l'emploi du torchon. Encore le

maître est-il seul à en souffrir, et je vous assure que, pour mon compte, et non plus que mes élèves, je ne verrais pas sans regrets l'ardoise disparaître.

— L'avantage économique des ardoises n'est pas à dédaigner.

— L'emploi de l'ardoise permet de vouer plus de soin au cahier. Sans l'ardoise, j'ai le sentiment que la tenue des cahiers serait mauvaise.

— Appelez-vous avantageux pour l'enfant de lui laisser sous les yeux tous les travaux de chaque jour : préparations souvent mal réussies, fautes corrigées au moyen de ratures, travaux restés inexacts grâce aux élèves trop nombreux dans une classe, trop inhabiles ou trop paresseux ?

Appelez-vous avantageux pour l'enfant de limiter sa liberté en lui faisant tout faire sur un cahier destiné à être jugé par un tiers ?

S'il y a avantage, ce sera pour les maîtres, non pas sous le rapport de la peine, qui en sera augmentée, mais sous le rapport du contrôle, qui pourra être exercé plus facilement. Celui-ci, d'ailleurs, sera tout à l'honneur des éducateurs, mais, pour le compléter, je suggérerais l'idée de nous donner un phonographe enregistreur, afin de faire ressortir la valeur de l'enseignement écrit d'après l'enseignement oral.

— C'est surtout dans le dessin libre que l'ardoise a une réelle valeur éducative et qu'elle mérite de conserver sa place. Quel heureux petit moment l'écolier travailleur et appliqué passe à dessiner des bateaux, des chevaux, des maisons, etc. (je n'ai jamais vu de vilains sujets) pendant que ses camarades plus lents ou paresseux finissent leur devoir. Qui pourrait établir l'égalité entre les forces actives des élèves ? Qui voudrait priver la maîtresse de ce moyen d'émulation et les écoliers de leur récompense ? Cela ne vaut-il pas mieux que de mettre les mains au dos en attendant les retardataires ?

Ce que l'on reproche surtout à l'ardoise, c'est de ne pas conserver le travail qui a été fait pour être vu dans certaines occasions. Qu'importe ? si l'élève garde ce qu'il a appris en s'en servant ! Avec le cahier seul *on* verra tout, il est vrai, mais *on* verra peu et mal.

Je suis persuadée que si l'ardoise est supprimée dans le degré inférieur de l'école primaire, la cause de l'instruction populaire fera un pas en arrière et la tâche déjà si compliquée et si pénible des maîtresses d'école deviendra toujours plus ardue, pour ne pas dire impossible. Aussi, quoique amie de l'ordre et respectueuse de l'autorité, j'espère que le jour où cette suppression serait un fait accompli, la grève du corps enseignant serait votée.

La conclusion de notre enquête est facile à tirer : le corps enseignant vaudois ne verrait pas de bon œil la suppression de l'ardoise dans les classes du degré inférieur et même du degré intermédiaire. Il estime que les reproches adressés à cet objet d'école ne sont pas suffisants pour justifier une proscription. Grâce à certaines précautions et à une propreté relativement facile à contrôler, les inconvénients résultant de l'usage de l'ardoise peuvent être évités. L'objet incriminé serait la « touche » plutôt que la surface sur laquelle on écrit. Si la première pouvait être remplacée par la craie blanche en bâtons minces, montés sur porte-crayon, et la petite

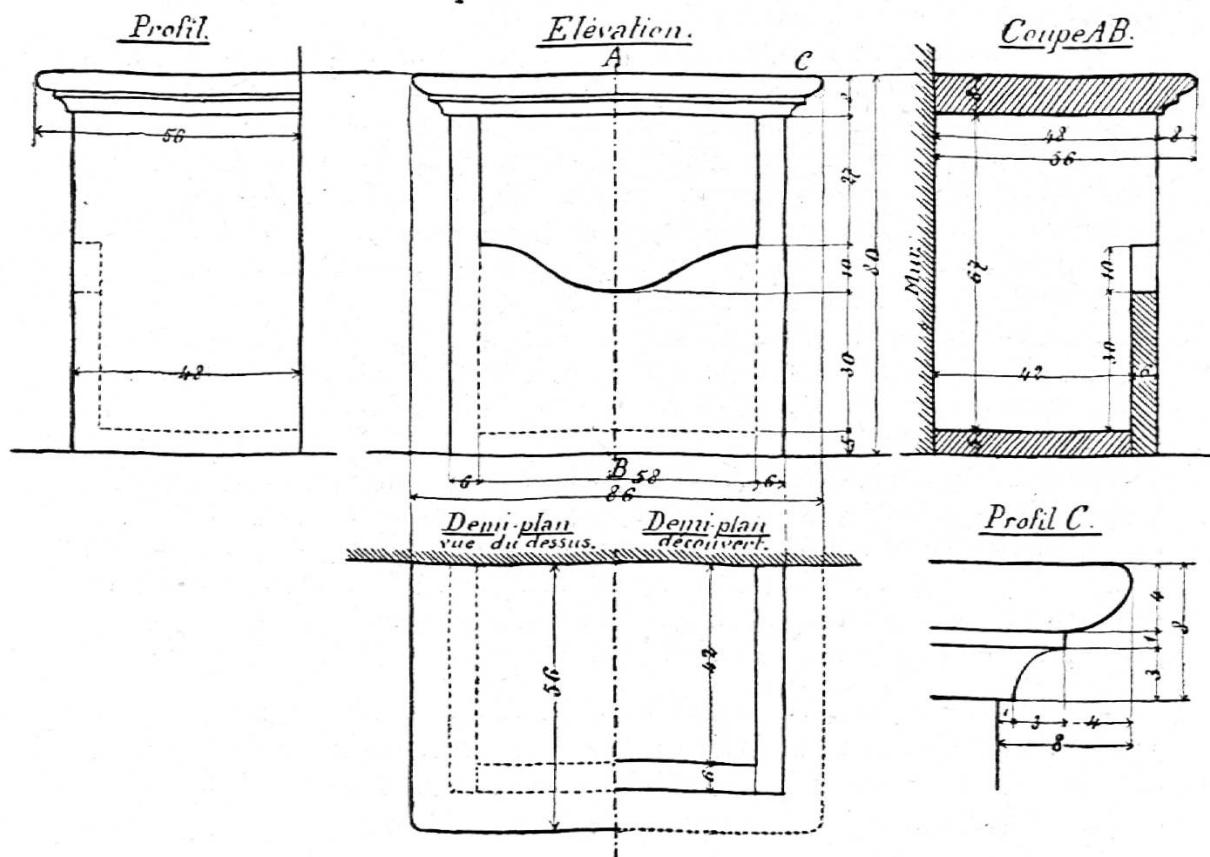
ardoise de format écolier, par un grand carton noir ou une ardoise de dimension double, un grand progrès serait réalisé. Ce qu'il faut proscrire à tout prix, c'est *l'emploi abusif qui fatigue la main et les yeux*; nos correspondants presque unanimes en conviennent. Mais cette vénérable compagne de travail a rendu de si grands services et a occupé une si grande place dans notre propre éducation, que nous serions mal venu à la désavouer absolument.

U. B.

P.-S. — Au dernier moment nous recevons encore le compte rendu d'une conférence de cercle qui conclut, à l'unanimité, au maintient de l'ardoise.

DESSIN

Croquis côté d'un cendrier:



Erratum.

Par suite d'une faute de copie, le problème n° 3, milieu de la page 106 du dernier numéro, doit être rectifié comme suit :

Un marchand achète une pièce de drap à f. 16,10 le m. Il en revend les $\frac{5}{8}$ à f. 17,30 le m., puis le $\frac{1}{5}$ du reste à f. 18,50 et les $\frac{5}{9}$ du nouveau reste à f. 18,70 le m. Après ces trois ventes, etc.

ECOLES NORMALES

Examens d'admission

- a) Pour la **IV^e classe des garçons**, les mardi et mercredi 2 et 3 avril.
b) Pour la **III^e classe des jeunes filles**, les mercredi et jeudi 3 et 4 avril.
Ils commenceront chaque jour à **7 h. du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur **avant le 20 mars prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine) ;
b) Un certificat de vaccination ;
c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les aspirants qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des **bour-
ses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Pour être admis, les aspirants doivent être âgés de **15 ans**, au minimum, et les aspirantes de **16 ans** dans l'année courante ; être exempts d'infirmité préjudiciables aux fonctions de l'enseignement, et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**. Ce programme sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 29 janvier 1907.

H. 30529 L.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

MAISON MODÈLE

22, Rue du Pont, 22

Spécialité de

VÊTEMENTS

** * * * Coupe élégante * * * *

DRAPERIE ANGLAISE, FRANÇAISE ET SUISSE

COSTUMES sur MESURE

Deux Coupeurs et Atelier dans la Maison

• CHEMISERIE tous GENRES •

Prix modérés, chiffres connus,
— 3 % Ecompte. —

10 % aux membres
de la S. P. R.

Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

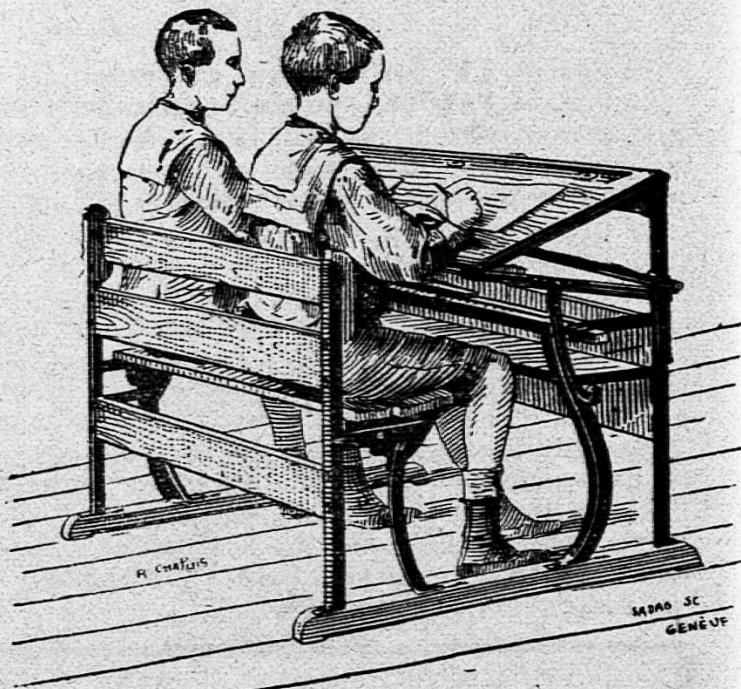
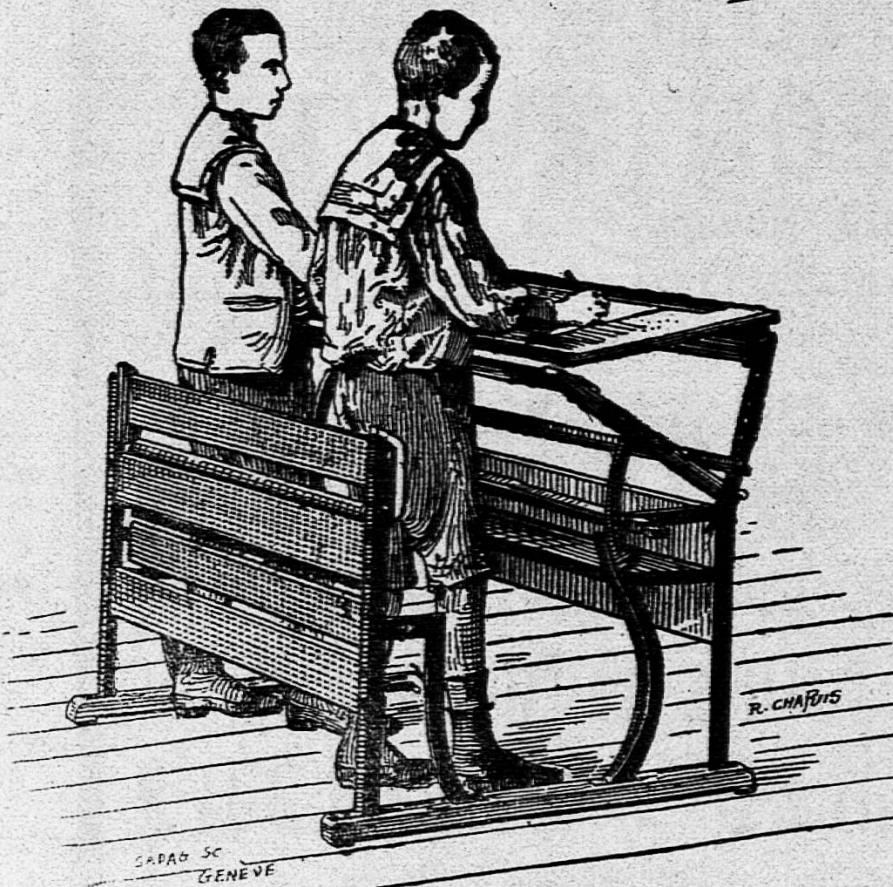
Maison **A. MAUCHAIN** GENÈVE

Médailles d'or :

*Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900*

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

*Attestations et prospectus
à disposition.*



Pupitre avec banc

Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 20

donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a

Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDÉ

par le Département
de l'Instruction publique
du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES
fixes et mobiles,
évitant les reflets.

SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE

et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises où notre matériel scolaire est en usage : Lausanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Montreux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavannes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully, Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE

LES MACHINES A COUDRE



sont sans rivales
pour l'usage de la **famille** et de l'**atelier**.

Plus de **mille** modèles
s'adaptant à toutes les professions.

EXPOSITION INTERNATIONALE
GRAND PRIX
Milan 1906

Paris 1900
Grand Prix



**Expositions
universelles**



St - Louis 1904
7 Grands Prix

Paiements par petites sommes. — Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Martigny, maison de la Poste.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Rob^{rt}, 37.

Montreux, Avenue des Alpes.

Delémont, avenue de la Gare.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Nyon, rue Neuve, 2

Lausanne, Casino-Théâtre.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

LES SUCCÈS DU THÉATRE ROMAND

<i>J.-H. Blanc.</i> — Moille-Margot à la montagne, charge vaudoise en 3 actes (5 h. 3 f.),	1 25	heureux, comédie bouffe en 1 acte (5 h.)	1 25
<i>Billod-Morel, A.</i> — Ruse électorale, comédie en 1 acte (6 h.),	1 —	— Une tante embarrassante, saynète en 1 acte (1 h., 2 f.)	1 —
— Fameux poisson, comédie en 1 acte (7 h.)	1 —	<i>Pierre d'Antan.</i> — Le mariage de Jean-Pierre, saynète en 1 acte (2 h., 3 f.)	— 75
<i>Blanc, M.</i> — Les maladresses d'un bel esprit, comédie en 1 acte (4 h., 1 d.)	1 —	— Une fille à marier, comédie en 1 acte 3 h., 3 f.)	1 —
— La valse de Lauterbach, vaudoiserie en 1 acte (7 h., 6 d.)	1 —	— L'héritage du cousin.	
<i>Lambert, A.</i> — Trois soupirants, comédie en 1 acte (5 h., 3 f.)	1 20	— Le remède à Belet.	
— L'amour est de tout âge, pochade en 1 acte (3 h., 4 f.)	1 —	— Parvenus.	
— L'idée de Samuel, pièce villageoise en 1 acte (3 h., 5 f.)	1 —	— Les ambitions de Fanchette, comédie vaudoise en 1 acte (3 h., 2 f.)	
— Les masques, pièce en 2 actes (en préparation).		— A la recherche d'une femme, comédie en 2 actes (4 h., 3 f.)	
— Le calvaire d'un candidat, pièce en 1 acte, en prose (5 h., 3 f.).		<i>P.-E. Mayor.</i> — Les deux moulins, comédie en trois actes <i>pour enfants</i> , avec chœur (3 h., 3 f. et figur.)	1 25
<i>Roth de Markus, A.</i> — O ma patrie, fantaisie patriotique vaudoise, en 1 acte et 1 tableau, avec musique (2 h., 2 f.)	1 —	Partition piano et chants (en location).	
Musique (piano ou orchestre) et décors en location.		» des chœurs (rabais par quantité)	— 50
<i>Jung, Ch.</i> — Le testament, pièce vaudoise en 1 acte	1 —	— Pour l'honneur, drame en 1 acte (3 f. 1 h.)	1 —
<i>Genevay, E.</i> — Un philanthrope mal-		— Ces dames ! comédie en 1 acte (3 f.)	1 —
		<i>Penard, F.</i> — Un nouvel-an chez nous, comédie en 1 acte et 1 prologue	1 —
		— Le mariage d'Aloïs, comédie vaudeville (avec chants populaires) en 1 acte et un prologue	1 —

Appréciations de la presse.

Tribune de Lausanne. — C'est une tradition, depuis quelques années, que Pierre d'Antan (M. Eugène Roch) donne à la Société des jeunes commerçants, qu'il présida durant de longues années et dont il dirige encore les cours, la primeur de sa dernière comédie. Sans faire aucunement tort aux autres numéros du programme, ou peut dire que cette comédie constitua pour beaucoup d'auditeurs, le clou de la soirée. «Le remède à Belet» — c'est le titre de la saynette d'hier — n'eut pas moins de succès que celles qui l'ont précédée. On acclama, on rappela auteur et interprètes.

Gazette de Lausanne. —....Mais l'intérêt de la soirée a été spécialement à une pièce nouvelle de Pierre d'Antan (M. Eugène Roch), *Le remède à Belet*. Ce jeune auteur, dont le talent s'affirme chaque année davantage, a obtenu un très vif succès.

FETISCH FRÈRES, ÉDITEURS A LAUSANNE
■ SUCCURSALE A VEVEY ■

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLIII ANNÉE — N° 9.

LAUSANNE — 2 mars 1907.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · REUQIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maitre à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **R. Ramuz**, instituteur, Grandvaux.

JURA BENOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur à l'Université.

NEUCHATEL : **G. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



LIBRAIRIE PAYOT & CIE, LAUSANNE

Vient de paraître

L'Eau courante , pièce en 3 actes, par ÉDOUARD ROD. In-18 jésus.	2 fr. 50
La Vaudoise , pièce en 3 actes, par VIRGILE ROSEL. In-12,	2 fr. —
Pourquoi ? Nouvelles et récits, par LÉON TOLSTOI. In-16,	3 fr. 50
La Musique, ses lois, son évolution , par JULES COMBARÈU. Chargé de cours au Collège de France. Un volume de la <i>Bibliothèque de philosophie scientifique</i> . In-18.	3 fr. 50
Causeries pédagogiques , par WILLIAM JAMES. In-16,	2 fr. 50

Ce livre admirable doit être le livre de chevet de tous les éducateurs.

La Maison enverra à toute personne qui lui en fera la demande le nouveau catalogue qui sort de presse des

LIVRES DE FONDS A PRIX RÉDUITS

Caisse de Prévoyance Suisse

Société mutuelle d'Assurances sur la vie

Fondée avec coopération de Sociétés d'utilité publique

Les bénéfices reviennent en totalité aux assurés.

Près de 30 000 polices en cours

Conditions des plus libérales — Importantes réserves

**Avantages spéciaux aux membres
de la S. P. V.**

résultant de la convention du 2 juin 1906

S'adresser à MM. : **Pradervand**, inst. à Avenches ; **Tschumi**, instituteur à Cour sous Lausanne ; **Roehat**, instituteur à Vailorbe ; **Walter**, professeur à Cully, aux agents dans toutes les villes du canton, ou à M. **S. Dessauges**, inspecteur, 27, avenue du Simplon, à Lausanne, membre auxiliaire de la S.P.V.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE
MAISON MODÈLE
22, Rue du Pont, 22

Spécialité de

VÊTEMENTS

** ** ** ** Coupe élégante ** ** **

DRAPERIE ANGLAISE, FRANÇAISE ET SUISSE
COSTUMES SUR MESURE

Deux Coupeurs et Atelier dans la Maison

• CHEMISERIE tous GENRES •

Prix modérés, chiffres connus,
— 3 % Escompte. —

10 % aux membres
0 de la S. P. R.

Dans une cure bien située du canton d'Argovie, on prendrait en pension une ou deux jeunes filles qui désirent apprendre l'allemand. Bonnes références.

Adresse : Herr Pfarrer **Haller, Rein** bei Brugg, Ct. Aargau.

MISE AU CONCOURS

DE

Manuels de mathématiques élémentaires

Sur la proposition de la Commission des moyens d'enseignement des écoles secondaires de langue française du canton de Berne, qui a discuté de la question avec les maîtres de mathématiques des établissements précités et selon les conclusions sorties de ces délibérations, la Direction de l'instruction publique met au concours l'élaboration de trois manuels : arithmétique, algèbre, géométrie.

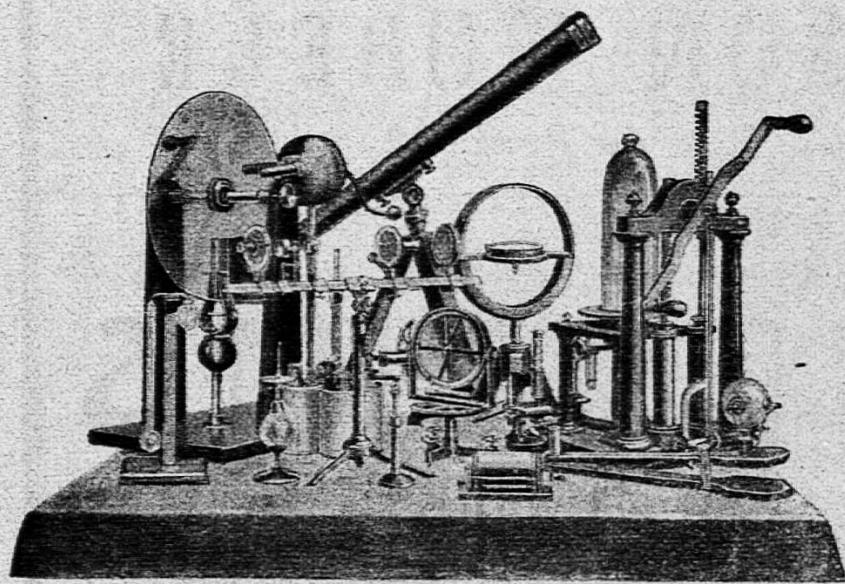
Les travaux seront envoyés jusqu'au 31 décembre 1907, avec une devise et le nom de l'auteur sous pli cacheté, devise répétée sur le manuscrit avec la mention : Concours de manuels de mathématiques élémentaires, au président de la Commission, M. Marchand, directeur de l'Ecole normale, à Porrentruy, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

Berne, le 22 février 1907.

(H. 1355 Y.)

Direction de l'Instruction publique.

On cherche à placer dans la Suisse française un garçon désirant fréquenter les écoles ; en échange, on admettrait un garçon ou une fille environ du même âge. S'adresser à **G. MEYER**, maître d'école secondaire, **Dussnang** (Thurgovie).



Trüb, Fierz & Co

Hombrechtikon-Zürich

livrent
comme spécialités des

**Appareils
de physique et
de chimie**
comme aussi des
**installations
complètes
d'écoles.**

Catalogues gratis
et franco à disposition.

GELEGENHEIT

21 Bände **Meyer's Conversations-Lexikon**, komplettes Werk, brillant illustriert, sehr lehrreich und unterhaltend, ungebraucht, billig zu verkaufen. Offerten unter **P. K.** an die **UNION-RECLAME, Lausanne.** (B.L. x.380)

P. BAILLOD & CIE

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en métal, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Frix marqués en chiffres connus.

Remise
10% au corps enseignant.

